

PERSONNELS DES STRUCTURES ASSOCIATIVES CYNÉGÉTIQUES

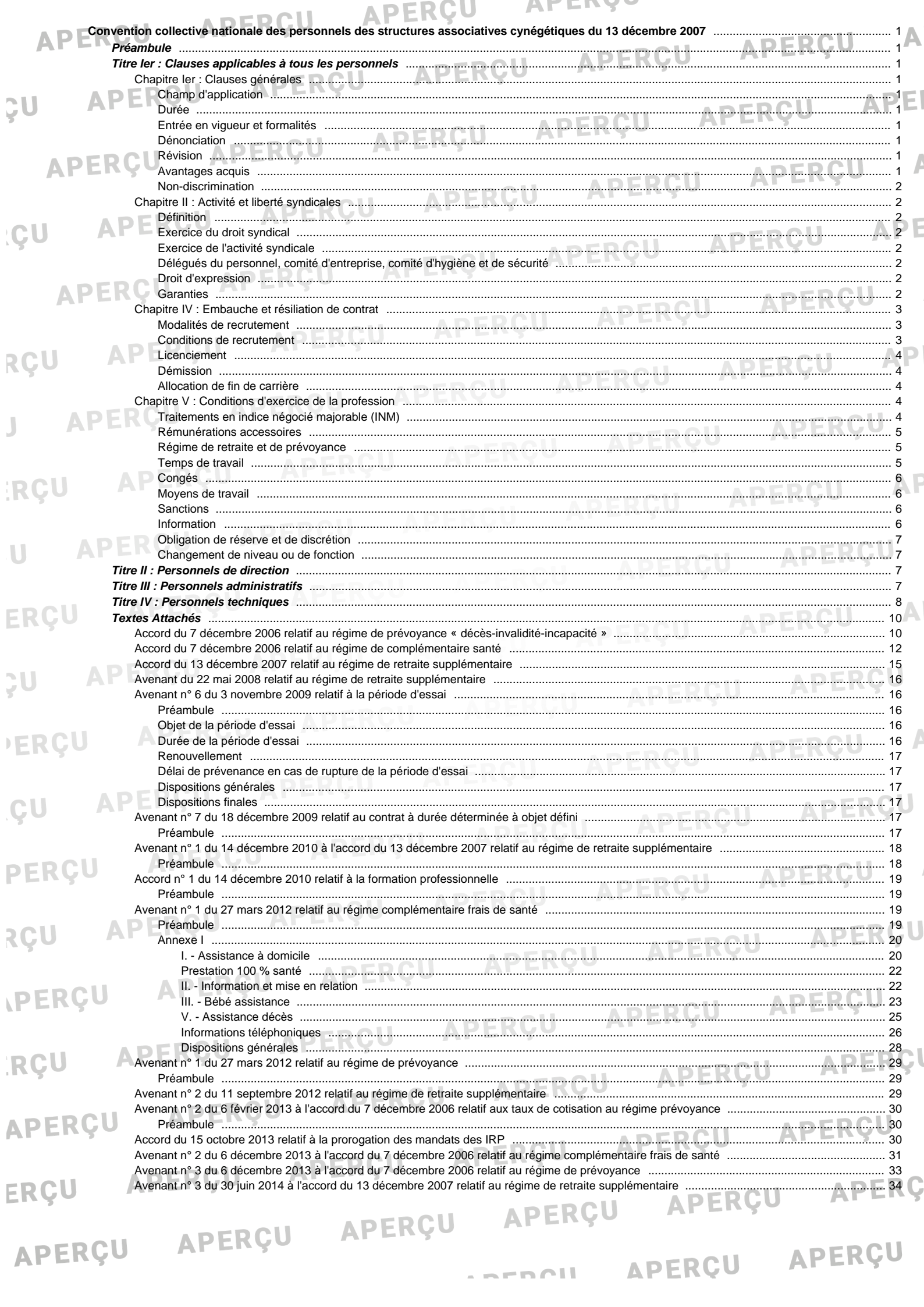
IDCC 2697

Brochure 3327

TEXTE INTÉGRAL

22/09/2022

Cynégétiques : personnel des structures associatives



Convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques du 13 décembre 2007	1
Préambule	1
Titre Ier : Clauses applicables à tous les personnels	1
Chapitre Ier : Clauses générales	1
Champ d'application	1
Durée	1
Entrée en vigueur et formalités	1
Dénonciation	1
Révision	1
Avantages acquis	1
Non-discrimination	2
Chapitre II : Activité et liberté syndicales	2
Définition	2
Exercice du droit syndical	2
Exercice de l'activité syndicale	2
Délégués du personnel, comité d'entreprise, comité d'hygiène et de sécurité	2
Droit d'expression	2
Garanties	2
Chapitre IV : Embauche et résiliation de contrat	3
Modalités de recrutement	3
Conditions de recrutement	3
Licenciement	4
Démission	4
Allocation de fin de carrière	4
Chapitre V : Conditions d'exercice de la profession	4
Traitements en indice négocié majorable (INM)	4
Rémunérations accessoires	5
Régime de retraite et de prévoyance	5
Temps de travail	5
Congés	6
Moyens de travail	6
Sanctions	6
Information	6
Obligation de réserve et de discrétion	7
Changement de niveau ou de fonction	7
Titre II : Personnels de direction	7
Titre III : Personnels administratifs	7
Titre IV : Personnels techniques	8
Textes Attachés	10
Accord du 7 décembre 2006 relatif au régime de prévoyance « décès-invalidité-incapacité »	10
Accord du 7 décembre 2006 relatif au régime de complémentaire santé	12
Accord du 13 décembre 2007 relatif au régime de retraite supplémentaire	15
Avenant du 22 mai 2008 relatif au régime de retraite supplémentaire	16
Avenant n° 6 du 3 novembre 2009 relatif à la période d'essai	16
Préambule	16
Objet de la période d'essai	16
Durée de la période d'essai	16
Renouvellement	17
Délai de prévenance en cas de rupture de la période d'essai	17
Dispositions générales	17
Dispositions finales	17
Avenant n° 7 du 18 décembre 2009 relatif au contrat à durée déterminée à objet défini	17
Préambule	17
Avenant n° 1 du 14 décembre 2010 à l'accord du 13 décembre 2007 relatif au régime de retraite supplémentaire	18
Préambule	18
Accord n° 1 du 14 décembre 2010 relatif à la formation professionnelle	19
Préambule	19
Avenant n° 1 du 27 mars 2012 relatif au régime complémentaire frais de santé	19
Préambule	19
Annexe I	20
I. - Assistance à domicile	20
Prestation 100 % santé	22
II. - Information et mise en relation	22
III. - Bébé assistance	23
V. - Assistance décès	25
Informations téléphoniques	26
Dispositions générales	28
Avenant n° 1 du 27 mars 2012 relatif au régime de prévoyance	29
Préambule	29
Avenant n° 2 du 11 septembre 2012 relatif au régime de retraite supplémentaire	29
Avenant n° 2 du 6 février 2013 à l'accord du 7 décembre 2006 relatif aux taux de cotisation au régime prévoyance	30
Préambule	30
Accord du 15 octobre 2013 relatif à la prorogation des mandats des IRP	30
Avenant n° 2 du 6 décembre 2013 à l'accord du 7 décembre 2006 relatif au régime complémentaire frais de santé	31
Avenant n° 3 du 6 décembre 2013 à l'accord du 7 décembre 2006 relatif au régime de prévoyance	33
Avenant n° 3 du 30 juin 2014 à l'accord du 13 décembre 2007 relatif au régime de retraite supplémentaire	34

Avenant n° 3 du 18 novembre 2014 à l'accord du 7 décembre 2006 relatif au régime complémentaire santé	35
Accord interprétatif du 29 mai 2015 relatif à l'avenant n° 7 « Règles applicables en matière de CDD à objet défini » du 18 décembre 2009	36
Avenant n° 3 du 15 décembre 2015 relatif à la formation professionnelle	37
Préambule	37
Annexe	43
Avenant n° 4 du 15 décembre 2015 relatif au régime complémentaire santé	48
Accord du 20 septembre 2016 relatif à l'aménagement et à l'organisation du temps de travail	49
Avenant n° 5 du 20 décembre 2016 à l'accord du 7 décembre 2006 relatif au régime complémentaire frais de santé	55
Accord de méthode du 5 septembre 2017 relatif à la négociation	56
Préambule	56
Avenant n° 14 du 5 septembre 2017 relatif à la mise en place de la CPPNI	57
Préambule	57
Accord n° 5 du 3 avril 2019 relatif à la désignation de l'opérateur de compétences (OPCO des entreprises de proximité)	58
Préambule	58
Avenant n° 1 du 29 janvier 2020 à l'accord du 20 septembre 2016 relatif à l'aménagement et à l'organisation du temps de travail	59
Préambule	59
Avenant n° 6 du 29 janvier 2020 à l'accord du 7 décembre 2006 relatif au régime complémentaire santé	65
Annexe	66
Avenant n° 4 du 16 juin 2021 relatif au régime de retraite supplémentaire	66
Préambule	66
1.?Champ d'application	66
2.?Salariés bénéficiaires du plan	66
3.?Gestionnaire du plan	66
4.?Alimentation du plan	66
5.?Sortie du plan	67
6.?Information des salariés bénéficiaires sur leurs droits	67
7.?Sort des droits lorsque le salarié bénéficiaire n'est plus tenu d'adhérer au plan	67
8.?Suivi	67
9.?Dispositions finales	67
Avenant n° 5 du 9 novembre 2021 à l'accord du 13 décembre 2007 relatif au régime de retraite supplémentaire des salariés	68
Préambule	68
1.?Champ d'application	68
2.?Salariés bénéficiaires du plan	68
3.?Gestionnaire du plan	68
4.?Alimentation du plan	68
5.?Sortie du plan	69
6.?Information des salariés bénéficiaires sur leurs droits	69
7.?Sort des droits lorsque le salarié bénéficiaire n'est plus tenu d'adhérer au plan	69
8.?Suivi	69
9.?Dispositions finales	69
Textes Salaires	69
Avenant n° 4 du 22 mai 2008 relatif aux rémunérations	69
Préambule	70
Avenant « Salaires » n° 5 du 18 juin 2009	70
Avenant n° 8 du 18 décembre 2009 relatif à la rémunération	71
Préambule	71
Avenant n° 9 du 24 juin 2010 relatif aux salaires et à la valeur du point INM	72
Préambule	72
Avenant n° 10 du 31 mai 2011 relatif aux salaires et à la valeur du point INM	72
Préambule	72
Procès-verbal de désaccord du 11 septembre 2012 relatif aux négociations salariales annuelles	73
Préambule	73
Procès-verbal de désaccord du 4 septembre 2013 relatif aux négociations salariales pour l'année 2013	74
Préambule	74
Dernier état des propositions respectives des parties	74
Constat d'échec des négociations	74
Procès-verbal de désaccord du 20 mai 2014 relatif aux négociations salariales pour l'année 2014	74
Préambule	74
Dernier état des propositions respectives des parties	74
Constat d'échec des négociations	75
Avenant n° 11 du 15 décembre 2015 relatif à l'octroi d'une prime de compensation des bas salaires	75
Avenant n° 12 du 11 mai 2016 relatif à la rémunération	76
Avenant n° 13 du 30 mai 2017 relatif à la rémunération	76
Préambule	77
Avenant n° 15 du 14 avril 2022 relatif à la rémunération	77
Accord professionnel du 27 février 2019 relatif à l'OPCO des entreprises de proximité	78
Annexes	82
Annexe I Champ d'application	82
Annexe II Statuts de l'opérateur de compétences des entreprises de proximité	82
I. - Règles de constitution	82
II. - Administration et fonctionnement	84
III. - Organisation financière	87
IV. - Dispositions diverses	87
Textes parus au JORF	JO-1
Nouveautés	NV-1
Accord désignation de l'opérateur de compétences (OPCO) (20 novembre 2018)	NV-1

Liste des sigles

Liste thématique

Liste chronologique

Index alphabétique

SIG-1

THEM-1

CHRO-1

ALPHA-1



Convention collective nationale des structures associatives cynégétiques du 13 décembre 2007

Signataires	
Organisations patronales	Le syndicat national des chasseurs de France
Organisations de salariés	La fédération générale agroalimentaire CFDT La fédération générale des travailleurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, des tabacs et des services annexes (FGTA) FO Le syndicat autonome UPTEC affilié à l'union nationale des syndicats autonomes (UNSA)

Décision du 12 mai 2010 :

Par décision du 12 mai 2010, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté d'extension du 23 décembre 2008 portant extension de la convention collective nationale et de l'avenant 'Salaires' du 22 mai 2008 en ce que les textes conventionnels s'appliquent aux associations et groupements cynégétiques locaux employant des salariés et aux fédérations départementales, interdépartementales et régionales de chasseurs. Pour le Conseil d'Etat, ils devaient donc être étendus par le ministre de l'agriculture, la compétence du ministre du travail se limitant aux organismes nationaux (CE, 12 mai 2010, n°325657, fédération départementale des chasseurs de la Drôme).

Un arrêté du ministre de l'agriculture du 17 décembre 2010 (JO du 26 décembre 2010) a donc étendu la convention collective nationale du 13 décembre 2007 et l'avenant du 22 mai 2008 pour les associations et groupements cynégétiques locaux employant des salariés et les fédérations départementales, interdépartementales et régionales de chasseurs.

Pour maintenir la convention collective et l'avenant salaires, le Conseil d'Etat a différé les effets de l'annulation de l'arrêté du 23 décembre 2008 jusqu'au 17 décembre 2010, date d'entrée en vigueur du nouvel arrêté du ministre de l'agriculture (CE, 7 mars 2011, n°325657, fédération départementale des chasseurs de la Drôme).

Préambule

En vigueur étendu

La présente convention détermine les règles contractuelles suivant lesquelles s'exercent les rapports entre le syndicat national des chasseurs de France et les salariés des fédérations départementales et interdépartementales des chasseurs ainsi que ceux de l'union nationale des fédérations, du syndicat national des chasseurs de France, des fédérations régionales des chasseurs, de la fédération nationale des chasseurs et des regroupements des organismes adhérents ou subventionnés, dénommés ci-après « l'employeur ».

L'ensemble des partenaires sociaux s'engage à tout mettre en oeuvre dans un délai de 1 an pour demander l'extension auprès de la commission des conventions collectives nationales du ministère du travail.

Il ne pourra être dérogé en tout ou partie à cette convention collective par un accord de niveau inférieur comportant des dispositions moins favorables aux salariés.

Titre Ier : Clauses applicables à tous les personnels

Chapitre Ier : Clauses générales

Champ d'application

Article 1.1

En vigueur étendu

La présente convention remplace et annule toutes les conventions antérieures.

Elle se substitue aux seules dispositions des conventions collectives des personnels administratifs des fédérations départementales des chasseurs et à celles des personnels techniques en date du 18 décembre 1990 préalablement dénoncées. Le présent texte constitue une version consolidée de la convention collective à la date du 13 décembre 2007, intégrant les dispositifs de la convention collective du 30 juin 2005 et de ses avenants ultérieurs.

Elle est nationale et s'applique aux DOM-TOM.

Elle est conclue en application du code du travail, du code rural, du code de l'environnement et des dispositions législatives et réglementaires régissant l'organisation de la chasse et de la protection de la nature. Elle s'applique à tous les salariés des fédérations départementales, interdépartementales, régionales, nationale des chasseurs, du syndicat national des chasseurs de France, de la fondation nationale pour la protection des habitats de la faune sauvage, de l'union nationale des fédérations départementales de chasseurs ainsi que des structures associatives cynégétiques, quel que soit le type de contrat de travail et dans les règles spécifiques de chaque contrat. Elle s'applique également aux associations et groupements ayant une activité d'ordre cynégétique employant du personnel et dont les ressources de fonctionnement proviennent pour plus de 75 % des subventions versées par une ou plusieurs fédérations départementales, régionales ou nationale des chasseurs.

Durée

Article 1.2

En vigueur étendu

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée.

Entrée en vigueur et formalités

Article 1.3

En vigueur étendu

Le présent accord prend effet à compter de sa date de signature dans les conditions qu'il prévoit.

Il fera l'objet des formalités de notification à l'ensemble des organisations syndicales.

En outre, il sera procédé aux formalités de dépôt et de publicité dans les conditions prévues par la loi.

Dénonciation

Article 1.4

En vigueur étendu

La dénonciation totale ou partielle par l'une des parties contractantes peut intervenir à tout moment, sous réserve d'un préavis de 3 mois. Elle devra être notifiée par lettre recommandée avec avis de réception aux signataires et aux autorités de tutelle.

Après avoir déposé une déclaration de dénonciation contre récépissé en 2 exemplaires, dont une version sur support papier signée des parties et une version sur support électronique, au service compétent du ministère du travail et au service régional de l'inspection du travail, de l'emploi et de la protection sociale en agriculture (SRITEPSA) de l'Ile-de-France, la partie qui dénoncera la convention devra faire de nouvelles propositions dans un délai n'excédant pas 30 jours après la première présentation de la lettre recommandée.

En cas de dénonciation totale ou partielle par l'une des parties, la convention reste en vigueur jusqu'à la conclusion d'un nouvel accord et au maximum pendant 4 ans.

Révision

Article 1.5

En vigueur étendu

Le présent accord pourra faire l'objet de révision.

Chaque signataire ou adhérent pourra demander, à tout moment, la révision de cet accord.

Cette demande de révision, présentée par l'un d'eux, devra être portée à la connaissance des autres signataires par lettre recommandée avec avis de réception.

La commission paritaire nationale permanente étudiera toute modification ou révision de la convention collective.

Les négociations débiteront le plus rapidement possible, et au plus tard dans un délai de 2 mois après la date de réception de la demande de révision.

Les modifications adoptées donneront lieu à des avenants se substituant de plein droit aux stipulations du présent accord ou les complétant.

Avantages acquis

Article 1.6

En vigueur étendu

L'application de la présente convention ne peut porter atteinte au dernier

Liste thématique

Theme	Titre	Article	Page
Arrêt de travail, Maladie	Régime de retraite et de prévoyance (Convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques du 13 décembre 2007)	Article 5.3	5
	Régime de retraite et de prévoyance (Convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques du 13 décembre 2007)	Article 5.3	5
Champ d'application	Champ d'application (Convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques du 13 décembre 2007)	Article 1.1	1
	Champ d'application (Accord du 13 décembre 2007 relatif au régime de retraite supplémentaire)	Article 1er	15
Congés annuels	Congés (Convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques du 13 décembre 2007)	Article 5.5	6
Congés exceptionnels	Congés (Convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques du 13 décembre 2007)	Article 5.5	6
Démission	Démission (Convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques du 13 décembre 2007)	Article 4.4	4
Frais de santé	Accord du 7 décembre 2006 relatif au régime de complémentaire santé (Accord du 7 décembre 2006 relatif au régime de complémentaire santé)		
	Accord du 7 décembre 2006 relatif au régime de complémentaire santé (Accord du 7 décembre 2006 relatif au régime de complémentaire santé)		
	Avenant n° 2 du 6 décembre 2013 à l'accord du 7 décembre 2006 relatif au régime complémentaire frais de santé (Avenant n° 2 du 6 décembre 2013 à l'accord du 7 décembre 2006 relatif au régime complémentaire frais de santé)		
	Taux de cotisation au régime frais de santé (Avenant n° 3 du 18 novembre 2014 à l'accord du 7 décembre 2006 relatif au régime complémentaire santé)		
Indemnités de licenciement	Licenciement (Convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques du 13 décembre 2007)		
	Accord du 7 décembre 2006 relatif au régime de complémentaire santé (Accord du 7 décembre 2006 relatif au régime de complémentaire santé)		
Maternité, Adoption	Congés (Convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques du 13 décembre 2007)		
	Taux de cotisation au régime frais de santé (Avenant n° 3 du 18 novembre 2014 à l'accord du 7 décembre 2006 relatif au régime complémentaire santé)		
Période d'essai	Conditions de recrutement (Convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques du 13 décembre 2007)		
Préavis en cas de rupture du contrat de travail	Démission (Convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques du 13 décembre 2007)		
	Licenciement (Convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques du 13 décembre 2007)		
Prime, Gratification, Treizieme mois	Définition et mode de calcul de la prime dite de compensation des bas salaires (Avenant n° 11 du 15 décembre 2015 relatif à l'octroi d'une prime de compensation des bas salaires)		
	Rémunérations accessoires (Convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques du 13 décembre 2007)		
	Titre IV : Personnels techniques (Convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques du 13 décembre 2007)		
Salaires			
Sanctions			

Liste chronologique

Date	Texte	Page
2006-12-07	Accord du 7 décembre 2006 relatif au régime de complémentaire santé	12
	Accord du 7 décembre 2006 relatif au régime de prévoyance « décès-invalidité-incapacité »	10
2007-12-13	Accord du 13 décembre 2007 relatif au régime de retraite supplémentaire	15
	Convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques du 13 décembre 2007	1
2008-05-22	Avenant du 22 mai 2008 relatif au régime de retraite supplémentaire	16
	Avenant n° 4 du 22 mai 2008 relatif aux rémunérations	69
2009-06-18	Avenant « Salaires » n° 5 du 18 juin 2009	70
2009-11-03	Avenant n° 6 du 3 novembre 2009 relatif à la période d'essai	16
2009-12-18	Avenant n° 7 du 18 décembre 2009 relatif au contrat à durée déterminée à objet défini	17
	Avenant n° 8 du 18 décembre 2009 relatif à la rémunération	71
2010-06-24	Avenant n° 9 du 24 juin 2010 relatif aux salaires et à la valeur du point INM	72
2010-12-14	Accord n° 1 du 14 décembre 2010 relatif à la formation professionnelle	16
	Avenant n° 1 du 14 décembre 2010 à l'accord du 13 décembre 2007 relatif au régime de retraite supplémentaire	
2010-12-26	Arrêté du 17 décembre 2010 portant extension de la convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques et d'un avenant à ladite convention	
2011-01-22	Arrêté du 10 janvier 2011 portant extension d'accords et d'avenants examinés en commission des accords de retraite et d'avenants du 18 octobre 2010	
2011-05-31	Avenant n° 10 du 31 mai 2011 relatif aux salaires et à la valeur du point INM	
2011-10-18	Arrêté du 10 août 2011 portant extension d'un avenant à l'accord professionnel instaurant un régime de retraite supplémentaire dans le cadre de la convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques	
2011-11-25	Arrêté du 21 octobre 2011 portant extension d'un avenant à la convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques (n° 2697)	
2012-03-27	Avenant n° 1 du 27 mars 2012 relatif au régime complémentaire frais de santé	
	Avenant n° 1 du 27 mars 2012 relatif au régime de prévoyance	
2012-09-11	Avenant n° 2 du 11 septembre 2012 relatif au régime de retraite supplémentaire	
	Procès-verbal de désaccord du 11 septembre 2012 relatif aux négociations salariales annuelles	
2012-09-25	Arrêté du 18 septembre 2012 portant extension d'un accord et d'avenants conclus dans le cadre de la convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques (n° 2697)	
	Arrêté du 18 septembre 2012 portant extension d'un avenant à la convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques (n° 2697)	
2012-11-30	Arrêté du 23 novembre 2012 portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques (n° 2697)	
2012-12-23	Arrêté du 19 décembre 2012 portant extension d'accords et d'avenants examinés en sous-commission des conventions de 2012	
2013-02-06	Avenant n° 2 du 6 février 2013 à l'accord du 7 décembre 2006 relatif aux taux de cotisation au régime prévoyance	
2013-09-04	Procès-verbal de désaccord du 4 septembre 2013 relatif aux négociations salariales pour l'année 2013	
2013-10-15	Accord du 15 octobre 2013 relatif à la prorogation des mandats des IRP	
2013-12-06	Avenant n° 2 du 6 décembre 2013 à l'accord du 7 décembre 2006 relatif au régime complémentaire frais de santé	
	Avenant n° 2 du 6 décembre 2013 à l'accord du 7 décembre 2006 relatif au régime de prévoyance	
2014-05-2		
2014-06-3		
2014-11-1		
2015-05-1		
2015-05-2		
2015-11-1		
2015-12-1		
2015-12-2		
2016-04-1		
2016-04-1		
2016-05-0		
2016-05-1		
2016-08-1		
2016-09-2		
2016-12-2		
2017-05-1		